



PRÉFET DE LA SARTHE

Direction Départementale des Territoires
Service Eau-Environnement
Unité forêt chasse pêche nature

N° - 2019

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE BATTUE AU SANGLIER
du 1^{er} mars au 31 mars 2019**

à adresser au moins 24 heures avant la battue à :

- l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (service départemental de la Sarthe)
Fax : 02 43 42 09 28 ou courriel : sd72@oncfs.gouv.fr

ET à :

- la Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe
Fax : 02 43 82 68 23 ou courriel : contact@fdc-sarthe.com

Je soussigné : Nom : Prénom :

Domicilié à :

Code postal : Commune :

Adresse **Mail** ou **Fax** : **N° téléphone** :

Agissant en qualité de ⁽¹⁾ : propriétaire - détenteur du droit de chasse
(doit posséder l'autorisation du détenteur du droit de chasse)

DÉCLARE organiser une chasse en battue au sanglier, sur une superficie de ha
(rappel : uniquement en zone de cultures (y compris les prairies), **bosquets** et **bois de moins de 4 ha**),
sur la commune de..... canton de :

Lieu(x)-dit(s)

le à heures, accompagné de chasseurs.

(indiquer le nombre de chasseurs (minimum 5), titulaire d'un permis de chasser, validé pour la campagne en cours).

À l'issue de la chasse et dans un délai de 8 jours maximum, transmettre le résultat de la battue sur le tableau ci-dessous (par fax, courriel) obligatoirement à :

- l'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

ET à

- la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SARTHE

(voir coordonnées ci-dessus)

Nombre de sangliers vus	Nombre de sangliers tués	Communes

Observations :

Fait à, le 2019

(1) Rayez la mention inutile